



BULLETIN D'INSCRIPTION



La course rose en Mortagne

Dimanche 22 octobre 2023

900m 6Km de course 10Km de course Marche

NOM : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ____/____/____ Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email : _____

Licencié FFA ou FFTriathlon : oui non N° de licence : _____

Nom du club : _____

Je dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident.

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Je certifie que tous les renseignements donnés sont exacts.

Date :/...../..... Signature :

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné.e autorise mon fils / ma fille _____, né(e) le ____/____/____ à participer à la course rose en Mortagne.

Date :/...../..... Signature :

Des stands de prévention et d'information "Courir pour Octobre Rose" accueilleront le public **sur le site du gymnase**. Pour plus d'informations : www.gerbeviller.fr

Retrait des dossards et des tee-shirts : le dimanche 22 octobre, **au gymnase**, de 10h00 à 14h30.

Taille de tee-shirt souhaitée : S M L XL

Bulletin à renvoyer :

Mme FERRY Anne, 3 rue du haut chemin 54830 HAUDONVILLE

accompagné d'un chèque de **6€ minimum** à l'ordre du **Foyer rural intercommunal de GERBEVILLER** et d'un certificat médical ou une décharge pour la course.

La course rose en Mortagne

Je soussigné.e _____

ne souhaite pas fournir de certificat médical de **non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition**, et décharge de toute responsabilité le Foyer Rural Intercommunal de GERBEVILLER.

Fait à _____

Le ____/____/____

Signature :

La course rose en Mortagne

Art 1 : La course rose en Mortagne est une course et une marche sur route organisées par le Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller.

Art 2 : Le montant de l'inscription à cette animation est de 6 € minimum. Les chèques sont à établir à l'ordre de « Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller ». Un tee-shirt sera remis lors du retrait du dossard (dans la limite des stocks disponibles).

Art 3 : Horaires de départ : 900m à 14h00, marche à 14h30,6 et 10 km à 15h30 .

Art 4 : La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, licencié(e) ou non, né(e) en 2007 et avant pour le 10 Km, 2009 et avant pour le 6Km et entre 2010 et 2016 pour le 900m ; pas de limite pour la marche.

Art 5 : Les participants non licenciés doivent présenter à leur inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, sauf pour l'épreuve de marche ; à défaut une décharge de responsabilité de l'organisateur pourra être signée.

Art 6 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité par une police individuelle accident. Les licenciés FFA et FFTriathlon bénéficient des garanties accordées liées la licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. Toute personne inscrite doit avoir pris connaissance de ce règlement.

Art 7 : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés ainsi que les animaux sont formellement interdits sur le parcours.

Art 8 : Les inscriptions à distance seront closes le vendredi 20 octobre, possibilité de s'inscrire sur site le jour même jusqu'à 14h30. Le retrait des dossards et des tee-shirts se fera le dimanche 22 octobre à partir de 10h au gymnase.

Art 9 : Droit à l'image et publication : les participants à la course rose en Mortagne autorisent Le Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître sans que cette utilisation n'ouvre droit à quelque indemnisation ou à un quelconque recours.